

3. LES EFFECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS DU SECTEUR PUBLIC

A. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS	56
B. LE RECOURS AU TEMPS PARTIEL OU INCOMPLET	61
C. LES PERSONNELS D'ENCADREMENT	65
D. LES PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE	69
E. LES PERSONNELS ASS ET LES ITRF	71

CHIFFRES-CLÉS RENTRÉE 2025

- **320 800** personnels non enseignants, dont **81 %** de femmes
 - 18 600** personnels d'encadrement (**6 %**)
 - 224 800** personnels de la vie scolaire (**70 %**)
 - 65 700** personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) (**21 %**)
 - 11 700** ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) (**4 %**)
- **102 500** fonctionnaires (**32 %**), dont la totalité des personnels d'encadrement
- **218 300** contractuels (**68 %**), dont la totalité des personnels d'assistance éducative

FAITS SAILLANTS

Les personnels non enseignants constituent un quart des effectifs de l'éducation nationale. Les personnels d'encadrement sont presque tous fonctionnaires. Dans les autres corps la part des contractuels augmente depuis 10 ans, elle double notamment parmi les ITRF et les personnels d'éducation pour atteindre deux personnels sur dix. Les ITRF comptent proportionnellement le moins de femmes (53 %), à l'inverse des personnels ASS de la filière santé et sociale dont 95 % sont des femmes. La part des femmes est également plus faible chez les personnels d'encadrement (55 %) mais progresse depuis 10 ans : davantage dans les corps d'inspection que dans ceux d'encadrement supérieur.

SOURCES

Les figures de ce chapitre ont été construites à partir des données du **Panel des personnels issu de**

la base statistique des agents (BSA) (voir « sources » - chapitre 1).

CHAMP

Ce chapitre porte sur les corps des personnels non enseignants du secteur public. Dans cet ensemble sont retenus les agents en activité rémunérés au titre de l'éducation nationale à la rentrée 2025. Les personnels non enseignants du secteur privé, non rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale, ne font pas partie du champ.

Le champ géographique retenu est celui de la France.

Les personnels dénombrés sont ceux relevant de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) du budget de l'État, hors personnels de l'enseignement technique agricole et personnels exerçant des missions jeunesse et sport.

DÉFINITIONS

Présentation par corps

Les personnels sont classés dans ce chapitre en fonction de leur corps d'appartenance. Cette présentation diffère de celle qui prévaut dans les pages consacrées aux effectifs des personnels de la publication de la DEPP, *Repères et références statistiques* (RERS), où les agents sont recensés selon la mission qu'ils pratiquent majoritairement au cours de l'année scolaire (voir « définitions » - chapitre 1).

Personnels non enseignants

Les corps des personnels non enseignants sont nombreux et concernent des domaines d'activité professionnelle très variés. Ils sont classés en plusieurs groupes :

- Le groupe des personnels d'encadrement est composé des personnels de direction d'établissement, des personnels d'inspection et de l'encadrement supérieur, qui inclut les recteurs, vice-recteurs et conseillers, les secrétaires généraux d'académie, le directeur de l'académie de Paris, l'Inspection générale (IGESR), les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) et leurs adjoints, les directeurs, chefs de service, sous-directeurs et les personnels d'encadrement de l'administration centrale ainsi que les administrateurs civils (de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur) et les experts de haut niveau.
- La vie scolaire regroupe les personnels d'éducation et notamment les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale, qui remplacent, depuis le 1^{er} septembre 2017, les psychologues scolaires et conseillers d'orientation-psychologues. Depuis

cette date, une partie des corps enseignants du premier degré a basculé dans celui des psychologues de l'éducation nationale. Afin d'harmoniser les données présentées dans les évolutions d'effectifs, les corps enseignants du premier degré sur des fonctions de psychologues scolaires avant 2017 ont été intégrés aux personnels de vie scolaire.

Le groupe « vie scolaire » comprend également les personnels d'assistance éducative : assistants d'éducation (AED), accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

- Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS).
- Les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF).

Temps partiel

En tant qu'agent public, il est possible d'occuper un emploi à temps complet ou à temps incomplet et travailler à temps plein ou à temps partiel :

- un emploi à **temps incomplet** est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale ou réglementaire de travail. À la différence du temps partiel, ce n'est pas l'agent qui choisit le temps incomplet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi qui s'impose à lui.
- un agent public à temps plein est celui qui travaille toute la durée prévue par son emploi à temps complet ou incomplet. L'agent à **temps partiel** est celui qui demande à réduire cette durée.

Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique (voir **chapitre 1**).

AVERTISSEMENTS

Le panel des personnels issu de BSA est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Par conséquent, les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire* pour les années précédentes déjà diffusées. En effet, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec du décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Par ailleurs, les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Cette définition des effectifs joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

A. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS

À la rentrée 2025, 320 800 personnels non enseignants exercent leurs fonctions au titre de l'éducation nationale (**Figure 3.1**). Ils appartiennent à des filières professionnelles variées. Les personnels d'encadrement, qui ont des fonctions de direction, d'inspection ou font partie de l'encadrement supérieur (par exemple les recteurs, inspecteurs généraux, directeurs académiques des services de l'éducation nationale) représentent 6 % de cette population. Les effectifs des agents dont les activités relèvent de la vie scolaire, c'est-à-dire les personnels d'éducation et ceux d'assistance éducative, sont les plus importants (70 %). Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent 21 % des non-enseignants et 4 % sont des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF).

Huit personnels non enseignants sur dix sont des femmes

Les femmes sont majoritaires (81 %), mais leur part varie fortement selon les corps. Cette part est plus forte parmi les ASS (86 %), en particulier dans la filière santé et sociale (95 %), et chez les personnels de vie scolaire (83 %). Elle est plus faible parmi les personnels d'encadrement (55 %), surtout dans l'encadrement supérieur (43 %), et chez les ITRF (53 %). Au cours de la période 2015-2025, la part des femmes progresse très nettement chez les personnels de vie scolaire : de 71 % à 83 % (**Figure 3.2**). Cette augmentation est liée au recrutement massif des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), population très féminisée. La proportion de femmes augmente également chez les corps d'encadrement, de 47 % à 55 % au cours de la même période. Elle progresse davantage dans les corps d'inspection (+ 10 points) que dans ceux d'encadrement supérieurs (+ 6 points).

Une augmentation de la part des contractuels dans tous les corps non enseignants

Les agents contractuels représentent les deux tiers des non-enseignants en raison du nombre très important des personnels d'assistance éducative – assistants d'éducation (AED) et AESH – tous

contractuels. La part des contractuels augmente dans chaque corps non enseignant : de 10 % en 2015 pour les ASS et les ITRF, elle se situe à 15 % en 2025 pour les premiers et 20 % pour les seconds. Au cours de la même période, la proportion de contractuels passe de 10 % à 19 % parmi les personnels d'éducation.

Des différences d'âges selon le corps d'appartenance

L'âge moyen des personnels non enseignants est de 44 ans mais diffère selon les corps et les filières. Il varie entre 41 ans chez les personnels d'assistance éducative et 54 ans pour ceux d'encadrement supérieur.

Dans la filière ASS, où les hommes sont peu nombreux, les effectifs sont faibles parmi les classes d'âge les plus jeunes (**Figure 3.3**). Ils augmentent ensuite progressivement jusqu'à atteindre un maximum entre 50 et 55 ans dans la filière administrative, et entre 55 et 60 ans dans les filières sociale et de santé. Une évolution comparable est observée chez les personnels ITRF.

Chez les personnels de direction, où le nombre des moins de 35 ans est marginal et la structure par âge est relativement équilibrée entre les sexes, c'est entre 50 et 60 ans que les effectifs sont les plus importants. Les effectifs du corps des psychologues de l'éducation nationale, majoritairement féminins, croissent jusqu'à 55 ans et diminuent à partir de 60 ans. Chez les conseillers principaux d'éducation, les effectifs féminins les plus importants concernent la tranche d'âge des 50 à 55 ans. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux entre 55 et 60 ans.

Les AED sont jeunes, avec un pic entre 23 et 25 ans. Chez les femmes comme chez les hommes, les effectifs par âge diminuent rapidement à partir de 30 ans. La situation est bien différente pour les AESH. Les hommes sont peu nombreux et les effectifs féminins augmentent jusqu'à 45-50 ans, puis décroissent tout en restant conséquents jusqu'à 60 ans.

**Figure 3.1 – Répartition des personnels non enseignants (hors apprentis)
par filière professionnelle et statut**

			Effectifs	% sur total	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP
Personnels d'encadrement	Personnels de direction	Femmes	7 675	2,4		0,9	67,8	52,2	0,6	98,9	7 591
		Hommes	5 953	1,9		1,6	70,2	52,6	0,2	98,6	5 872
		Ensemble	13 628	4,2	56,3	1,2	68,9	52,4	0,4	98,8	13 463
	Personnels d'inspection	Femmes	1 990	0,6		0,2	73,0	53,5	0,9	99,8	1 986
		Hommes	1 574	0,5		0,2	73,6	53,6	0,6	99,9	1 572
		Ensemble	3 564	1,1	55,8	0,2	73,3	53,5	0,8	99,8	3 558
	Encadrement supérieur	Femmes	616	0,2		0,6	77,8	54,0	0,8	99,8	614
		Hommes	820	0,3		0,2	78,5	54,4	0,4	99,7	818
		Ensemble	1 436	0,4	42,9	0,4	78,2	54,3	0,6	99,7	1 432
	Ensemble	Femmes	10 281	3,2		0,7	69,4	52,6	0,7	99,1	10 192
		Hommes	8 347	2,6		1,2	71,7	53,0	0,3	99,0	8 261
		Ensemble	18 628	5,8	55,2	0,9	70,4	52,8	0,5	99,1	18 453
Personnels de vie scolaire	Personnels d'éducation (2)	Femmes	18 327	5,7		22,0	41,8	45,1	7,6	96,1	17 619
		Hommes	4 585	1,4		20,4	47,8	46,5	3,2	97,5	4 472
		Ensemble	22 912	7,1	80,0	21,7	43,0	45,4	6,7	96,4	22 091
	Personnels d'assistance éducative (3)	Femmes	168 815	52,6		26,0	32,0	42,8	0,5	67,3	113 659
		Hommes	33 058	10,3		65,3	12,7	33,4	0,2	76,3	25 231
		Ensemble	201 873	62,9	83,6	32,4	28,9	41,3	0,5	68,8	138 890
	Ensemble	Femmes	187 142	58,3		25,6	33,0	43,0	1,2	70,1	131 278
		Hommes	37 643	11,7		59,8	17,0	35,0	0,5	78,9	29 703
		Ensemble	224 785	70,1	83,3	31,3	30,3	41,7	1,1	71,6	160 981
Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Filière administrative	Femmes	43 777	13,6		10,7	52,5	48,5	12,4	96,6	42 299
		Hommes	8 655	2,7		15,0	50,3	47,6	4,3	98,8	8 551
		Ensemble	52 432	16,3	83,5	11,4	52,2	48,4	11,1	97,0	50 849
	Filière santé et sociale	Femmes	12 545	3,9		11,4	45,8	47,6	28,6	92,1	11 559
		Hommes	618	0,2		12,1	50,0	48,0	9,1	96,1	594
		Ensemble	13 163	4,1	95,3	11,5	46,0	47,6	27,7	92,3	12 152
	Filière technique	Femmes	29	-		6,9	89,7	56,5	6,9	96,9	28
		Hommes	92	-		7,6	58,7	50,8	5,4	99,0	91
		Ensemble	121	-	24,0	7,4	66,1	52,1	5,8	98,5	119
	Ensemble	Femmes	56 351	17,6		10,9	51,1	48,3	16,0	95,6	53 885
		Hommes	9 365	2,9		14,7	50,4	47,7	4,6	98,6	9 235
		Ensemble	65 716	20,5	85,7	11,4	51,0	48,2	14,4	96,1	63 121

Figure 3.1 – (suite)

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)	Femmes	6 204	1,9		13,4	54,6	48,5	17,1	94,6	5 869
	Hommes	5 446	1,7		15,9	51,2	47,5	4,5	98,4	5 361
	Ensemble	11 650	3,6	53,3	14,6	53,0	48,1	11,2	96,4	11 230
Ensemble fonctionnaires	Femmes	78 319	24,4		8,8	55,4	49,3	14,4	96,7	75 764
	Hommes	24 131	7,5		7,7	61,3	50,4	3,4	98,7	23 811
	Ensemble	102 450	31,9	76,4	8,6	56,7	49,5	11,8	97,2	99 575
Ensemble contractuels	Femmes	181 659	56,6		26,4	31,8	42,7	0,7	69,1	125 461
	Hommes	36 670	11,4		62,7	13,9	34,1	0,2	78,4	28 749
	Ensemble	218 329	68,1	83,2	32,5	28,8	41,3	0,6	70,6	154 210
Ensemble des personnels non enseignants	Femmes	259 978	81,0		21,1	38,9	44,7	4,8	77,4	201 225
	Hommes	60 801	19,0		40,9	32,7	40,5	1,5	86,4	52 560
	Ensemble	320 779	100,0	81,0	24,9	37,7	43,9	4,2	79,1	253 785

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique où le temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail qui peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

2. Les personnels d'éducation regroupent les conseillers principaux d'éducation, les psychologues de l'éducation nationale, les conseillers d'orientation psychologue et les personnels d'éducation non titulaires.

3. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Cette définition des effectifs joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les personnels de direction, on compte 7 675 femmes, soit 56,3 % des personnels de direction et 2,4 % de l'ensemble des personnels non enseignants. 0,9 % ont moins de 35 ans et 67,8 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 52,2 ans, 0,6 % d'entre elles sont à temps partiel. Leur quotité moyenne de travail est de 98,9 %; l'effectif en équivalent temps plein est de 7 591.

Champ : France, personnels appartenant à un corps non enseignant, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025 (hors apprentis).

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

**Figure 3.2 – Profil des personnels non enseignants à la rentrée 2015
et à la rentrée 2025 (en %)**

			Part des femmes		Part des contractuels		Part du temps partiel des fonctionnaires (1)		Part du temps incomplet des contractuels (1)	
			2015	2025	2015	2025	2015	2025	2015	2025
Personnels d'encadrement (2)	Personnels de direction	Femmes					0,2	0,6		
		Hommes					0,1	0,2		
		Ensemble	48,5	56,3			0,1	0,4		
	Personnels d'inspection	Femmes					0,4	0,9		
		Hommes					0,2	0,6		
		Ensemble	45,8	55,8			0,3	0,8		
	Encadrement supérieur	Femmes					0,5	0,8		
		Hommes					-	0,4		
		Ensemble	37,1	42,9			0,2	0,6		
	Ensemble	Femmes					0,2	0,7		
		Hommes					0,1	0,3		
		Ensemble	47,4	55,2			0,2	0,5		
Personnels de vie scolaire	Personnels d'éducation	Femmes			10,8	18,0	7,9	8,7	13,3	10,3
		Hommes			8,9	20,5	1,8	4,0	7,6	6,1
		Ensemble	77,7	80,0	10,4	18,5	6,5	7,8	12,2	9,4
	Personnels d'assistance éducative (3)	Femmes			100,0	100,0			69,8	88,2
		Hommes			100,0	100,0			53,1	63,9
		Ensemble	69,7	83,6	100,0	100,0			64,7	84,2
	Ensemble	Femmes			80,5	92,0	7,9	8,7	68,1	86,7
		Hommes			85,8	90,3	1,8	4,0	52,3	62,3
		Ensemble	71,3	83,3	82,0	91,7	6,5	7,8	63,4	82,7
Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Filière administrative	Femmes			10,2	15,4	15,7	14,4	19,2	14,5
		Hommes			8,8	15,3	3,6	5,0	8,8	4,8
		Ensemble	84,2	83,5	10,0	15,4	13,8	12,8	17,8	12,9
	Filière santé et sociale	Femmes			10,4	13,0	33,1	32,2	46,6	33,6
		Hommes			15,5	17,3	7,8	10,4	36,2	25,2
		Ensemble	95,5	95,3	10,6	13,2	32,0	31,2	45,9	33,1
	Filière technique	Femmes			40,7	17,2	8,1	8,3	37,8	20,0
		Hommes			24,4	58,7	0,8	13,2	3,4	1,9
		Ensemble	39,2	24,0	30,8	48,8	3,3	11,3	21,2	3,4
	Ensemble	Femmes			10,4	14,9	19,6	18,4	25,7	18,2
		Hommes			10,0	15,9	3,8	5,4	10,9	6,2
		Ensemble	85,9	85,7	10,4	15,0	17,4	16,6	23,7	16,4
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)		Femmes			11,1	18,9	22,5	20,7	30,7	19,7
		Hommes			9,4	21,7	4,2	5,5	8,6	4,2
		Ensemble	55,9	53,3	10,3	20,2	14,4	13,7	21,9	11,9

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Le temps incomplet correspond lui à un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale ou réglementaire de travail. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

2. Les personnels d'encadrement contractuels sont très rares.

3. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Lecture : à la rentrée 2015, parmi les personnels de direction, 48,5 % étaient des femmes. A la rentrée 2025, elles représentent 56,3 % des effectifs.

Champ : France, personnels appartenant à un corps non enseignant, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre (hors apprentis).

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Série : <https://www.education.gouv.fr/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif-12530>

Figure 3.3 – Pyramide des âges des principales filières des personnels non enseignants



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Champ : France, personnels appartenant à un corps non enseignant, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025 (hors apprentis).

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

B. LE RECOURS AU TEMPS PARTIEL OU INCOMPLET

À la rentrée 2025, 43% des personnels non enseignants travaillent à temps plein. La quotité de travail de ces personnels diffère en fonction de la filière professionnelle (**Figure 3.4**). Les personnels d'encadrement sont quasiment exclusivement à temps plein. À l'opposé, 23 % des personnels de vie scolaire sont à temps plein, 10 % sont à mi-temps ou moins et 63 % ont une quotité de travail comprise entre 50 % et 80 %.

Quelle que soit la filière professionnelle, les femmes sont moins souvent à temps plein que les hommes. Les personnels de vie scolaire font exception : 18 % des hommes sont à mi-temps ou moins contre 9 % des femmes. À l'inverse, les deux tiers des femmes ont une quotité de travail comprise entre 50 % et 80 % contre un tiers des hommes.

Figure 3.4 – Quotité de travail des personnels non enseignants (en %)

		% des personnes dont la quotité est :			
		Inférieure ou égale à 50% (1)	Supérieure à 50% et inférieure ou égale à 80%	Supérieure à 80% et moins de 100%	Égale à 100%
Personnels d'encadrement	Femmes	0,9	0,1	0,0	99,0
	Hommes	1,0	0,0	0,0	98,9
	Ensemble	1,0	0,1	0,0	99,0
Personnels de vie scolaire	Femmes	8,8	68,6	3,7	18,8
	Hommes	18,4	34,6	3,9	43,1
	Ensemble	10,4	62,9	3,8	22,9
Personnels ASS	Femmes	3,7	9,7	2,9	83,8
	Hommes	1,5	2,2	0,4	95,9
	Ensemble	3,3	8,6	2,5	85,5
Personnels ITRF	Femmes	4,3	12,0	2,4	81,3
	Hommes	1,5	2,9	0,3	95,3
	Ensemble	3,0	7,7	1,4	87,9
Ensemble des personnels non enseignants	Femmes	7,3	51,8	3,4	37,6
	Hommes	11,9	22,0	2,5	63,6
	Ensemble	8,2	46,1	3,2	42,5

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Y compris les agents sans affectation (congé de formation professionnelle ou congé longue durée).

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les femmes appartenant à un corps relevant de la vie scolaire, 8,8 % ont une quotité de travail inférieure ou égale à 50 %, 68,6 % ont une quotité comprise entre 50 % et 80 %, 3,7 % ont une quotité comprise 80 % et moins de 100 %, et 18,8 % sont à temps plein.

Champ : France, personnels appartenant à un corps non enseignant, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

1. Le temps partiel

Le temps partiel concerne 4 % des agents, essentiellement des fonctionnaires : 12 % des fonctionnaires sont à temps partiel contre moins de 1 % pour les contractuels, fréquemment à temps incomplet (**Figure 3.1**). Les personnels d'encadrement ainsi que les personnels d'assistance éducative (tous contractuels) ne sont que marginalement concernés par le temps partiel. Parmi les personnels ASS, la part du temps partiel est de 14 % ; 11 % pour les ITRF et 7 % pour les personnels d'éducation.

Comme pour les enseignants, ce sont les femmes qui recourent le plus fréquemment au temps partiel (14 % des femmes fonctionnaires, 3 % des hommes). Au cours de la période 2015-2025, le recours à cette modalité de travail a évolué différemment pour les hommes et les femmes (**Figure 3.2**). La part du temps partiel féminin a baissé dans les filières ASS (20 % en 2015 et 18 % en 2025) et ITRF (23 % et 21 %). Pour les hommes de ces filières, la part de temps partiel augmente légèrement au cours de la période. Chez les personnels d'éducation relevant de la vie scolaire, la part de temps partiel est au même niveau qu'en 2015 pour les femmes (autour de 8 %) et tend à augmenter pour les hommes (de 2 % à 4 %).

Parmi les non-enseignants fonctionnaires à temps partiel, six sur dix le sont sur autorisation

Le temps partiel sur autorisation est le motif de temps partiel le plus répandu (**Figure 3.5**). Il représente 59 % des temps partiels. Ce motif est plus fréquent parmi les ITRF (68 %) et moins fréquent chez les personnels de vie scolaire (51 %). Les femmes l'invoquent plus que les hommes, à l'exception des personnels de vie scolaire.

2. Le temps incomplet

À la rentrée 2025, huit personnels de la vie scolaire sur dix sont employés à temps incomplet, c'est-à-dire pour un emploi d'une durée inférieure à la durée légale de travail (**Figure 3.2**). Dans cette population, l'usage du temps incomplet s'est développé au cours de la période 2015-2025, particulièrement pour les femmes (de 68 % à 87 %). Cette forte augmentation est liée au recrutement massif d'AESH, principalement à temps incomplet, ces dernières

Parmi les autres motifs invoqués, le temps partiel thérapeutique concerne 19 % des non-enseignants fonctionnaires à temps partiel, les hommes plus que les femmes, quelle que soit la filière professionnelle. Le temps partiel thérapeutique est particulièrement fréquent chez les personnels d'encadrement, qui recourent toutefois très rarement au temps partiel : lorsqu'ils le font, il s'agit dans huit cas sur dix d'un motif thérapeutique.

Le temps partiel, de droit, pour élever un enfant ou pour personne handicapée concernent respectivement 10 % et 8 % des temps partiels des personnels non enseignants. Le temps partiel de droit pour élever un enfant est plus fréquent chez les femmes dont le corps relève de la vie scolaire (17 % contre 11 % de l'ensemble des non-enseignantes). Le temps partiel de droit pour personne handicapée est plus répandu chez les hommes ASS (14 % contre 13 % de l'ensemble des non-enseignants).

Depuis dix ans, plus de temps partiel thérapeutique

Entre 2015 et 2025, les motifs de temps partiel se sont diversifiés (**Figure 3.6**). Le recours au temps partiel sur autorisation a fortement diminué (-16 points). La part du temps partiel de droit pour élever un enfant est aussi en baisse (-5 points). À l'inverse, le recours au temps partiel thérapeutique a fortement augmenté. Ce motif représente 19 % des temps partiels contre 3 % en 2015. Les évolutions réglementaires successives, qui ont assoupli les conditions de recours au temps partiel thérapeutique, ont vraisemblablement joué un rôle important dans cette hausse.

années. Ainsi, à la rentrée 2025, 84 % des personnels d'assistance éducative sont à temps incomplet contre 9 % des personnels d'éducation. Pour ces derniers, la part du temps incomplet a baissé depuis 2015 (-3 points).

L'utilisation du temps incomplet parmi les femmes ASS contractuelles a diminué (de 26 % à 18 %) et décroît légèrement aussi pour les hommes (de 11 % à 6 %). Le constat est le même dans la filière ITRF.

Figure 3.5 – Motif du temps partiel pris par les personnels non enseignants fonctionnaires (en %)

		Temps partiel (1)							Ensemble
		De droit pour élever un enfant	Sur autorisation	De droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	Thérapeutique	De droit pour personne handicapée	Pour créer ou reprendre une entreprise	Crédit d'heures pour fonction élective	
Personnels d'encadrement	Femmes	3,0	22,4	1,5	71,6	1,5	0,0	0,0	100,0
	Hommes	2,2	20,9	1,1	73,6	2,2	0,0	0,0	100,0
	Ensemble	0,0	16,7	0,0	79,2	4,2	0,0	0,0	100,0
Personnels de vie scolaire	Femmes	17,4	50,5	4,0	17,9	7,2	3,0	0,2	100,0
	Hommes	6,2	58,3	1,4	19,4	8,3	6,2	0,0	100,0
	Ensemble	16,3	51,2	3,8	18,0	7,3	3,3	0,1	100,0
Personnels ASS	Femmes	10,0	60,0	3,2	18,1	8,4	0,2	0,0	100,0
	Hommes	5,6	39,8	3,3	36,5	14,3	0,5	0,0	100,0
	Ensemble	9,8	59,0	3,2	19,0	8,7	0,2	0,0	100,0
Personnels ITRF	Femmes	6,0	69,9	3,6	14,2	6,1	0,1	0,0	100,0
	Hommes	5,2	57,5	1,7	22,3	12,9	0,4	0,0	100,0
	Ensemble	5,9	67,6	3,3	15,7	7,4	0,2	0,0	100,0
Ensemble des personnels non enseignants	Femmes	10,5	59,6	3,4	18,1	8,0	0,5	0,0	100,0
	Hommes	5,4	47,3	2,4	30,8	12,6	1,4	0,0	100,0
	Ensemble	10,1	58,7	3,3	18,9	8,3	0,6	0,0	100,0

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

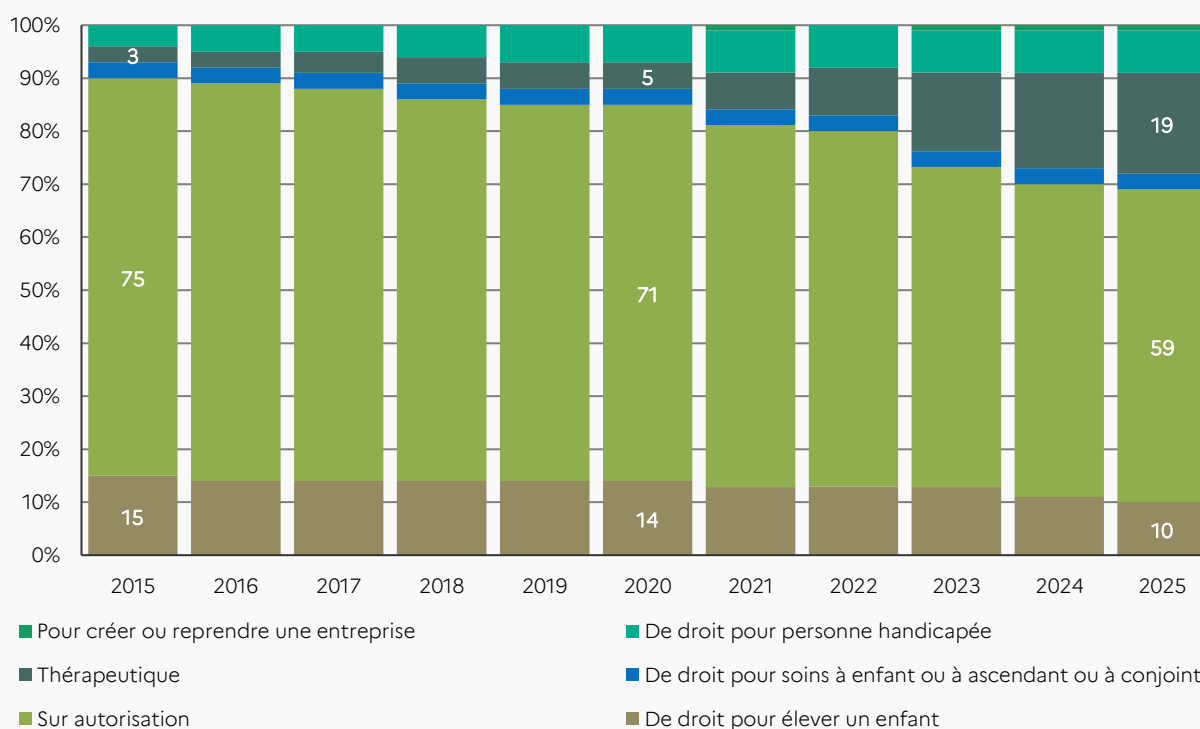
1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

Lecture : à la rentrée 2025, 17,4 % des femmes appartenant à un corps relevant de la vie scolaire à temps partiel le sont de droit, pour élever un enfant.

Champ : France, personnels appartenant à un corps non enseignant fonctionnaire, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 3.6 – Évolution des motifs de temps partiel (1) pris par les personnels non enseignants fonctionnaires (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

Lecture : à la rentrée 2015, 15 % des personnels non enseignants fonctionnaires à temps partiel l'étaient de droit, pour élever un enfant. Cette proportion est de 10 % à la rentrée 2025.

Champ : France (hors Mayotte pour le privé), personnels appartenant à un corps non enseignant fonctionnaire, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

C. LES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Les corps de direction, les corps d'inspection et les personnels d'encadrement supérieur regroupent 18 600 personnes à la rentrée 2025 (**Figure 3.1**). L'ensemble de ces agents sont fonctionnaires, hormis quelques personnels d'encadrement supérieur. L'âge moyen des personnels d'encadrement est élevé (53 ans), sept agents sur dix ont 50 ans ou plus. Le temps partiel est presque inexistant parmi les personnels d'encadrement.

13 600 personnels de direction

Les trois quarts des personnels d'encadrement, soit 13 600 personnes, font partie des corps de direction (**Figure 3.7**). Les proviseurs de lycée ou principaux de collège représentent 53 % des effectifs, l'autre moitié étant constituée des adjoints. Une majorité des personnels de direction sont des femmes (56 %), avec des variations selon les corps : 48 % des proviseurs ou principaux d'établissement contre 66 % des adjoints. C'est parmi les proviseurs de lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) que la proportion de femmes est la plus faible (36 %). À l'inverse, c'est parmi les principaux adjoints de collège qu'elles sont le plus représentées (68 %). La moyenne d'âge des proviseurs de lycée ou

principaux de collège est plus élevée que celle de leurs adjoints (55 ans contre 49 ans).

5 000 personnels d'inspection ou d'encadrement supérieur

Parmi les autres personnels d'encadrement, 3 600 appartiennent à un corps d'inspection (19 % des personnels d'encadrement) et 1 400 (8 %) font partie de l'encadrement supérieur (**Figure 3.8** et **Figure 3.9**). Plus de la moitié des personnels d'inspection sont des femmes (56 %). Leur part varie selon les fonctions exercées : elles représentent 64 % des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) du premier degré contre 52 % des IEN du second degré. L'âge moyen des personnels d'inspection est de 54 ans et varie peu selon la fonction.

Au sein de l'encadrement supérieur, les femmes constituent 43 % des effectifs. C'est dans le groupe des « administrateurs civils, administrateurs ENESR, experts de haut niveau » qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses (47 %). Les personnels d'encadrement supérieur sont âgés de 54 ans en moyenne. Cet âge moyen est plus élevé pour les personnels de l'IGESR (57 ans).

Figure 3.7 – Répartition des personnels de direction par corps ou emploi

			Effectifs	% sur total	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP
Proviseurs de lycée et principaux de collège	Proviseurs de lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)	Femmes	575	4,2		-	93,9	57,0	0,3	99,8	574
		Hommes	1 029	7,6		-	91,0	56,5	0,2	100,0	1 029
		Ensemble	1 604	11,8	35,8	-	92,0	56,7	0,2	99,9	1 603
	Proviseurs de lycée professionnel (LP)	Femmes	285	2,1		-	90,2	55,8	-	100,0	285
		Hommes	342	2,5		-	86,0	55,7	-	99,7	341
		Ensemble	627	4,6	45,5	-	87,9	55,7	-	99,8	626
	Principaux de collège	Femmes	2 623	19,2		-	81,9	54,5	0,5	99,7	2 614
		Hommes	2 361	17,3		0,2	78,4	54,1	0,1	99,5	2 350
		Ensemble	4 984	36,6	52,6	0,1	80,2	54,3	0,3	99,6	4 964
	Ensemble	Femmes	3 483	25,6		-	84,6	55,0	0,4	99,7	3 473
		Hommes	3 732	27,4		0,1	82,6	54,9	0,1	99,7	3 720
		Ensemble	7 215	52,9	48,3	0,1	83,5	54,9	0,2	99,7	7 193
Proviseurs adjoints et principaux adjoints	Proviseurs adjoints de LEGT et LP	Femmes	1 539	11,3		1,5	56,2	50,3	0,5	98,6	1 517
		Hommes	923	6,8		4,4	50,4	48,8	0,1	97,3	898
		Ensemble	2 462	18,1	62,5	2,6	54,0	49,7	0,4	98,1	2 415
	Principaux adjoints de collège	Femmes	2 515	18,5		1,7	51,4	49,5	0,8	98,0	2 465
		Hommes	1 212	8,9		4,1	47,0	48,6	0,4	96,5	1 170
		Ensemble	3 727	27,3	67,5	2,5	50,0	49,2	0,7	97,5	3 635
	Ensemble	Femmes	4 054	29,7		1,6	53,2	49,8	0,7	98,2	3 982
		Hommes	2 135	15,7		4,3	48,5	48,7	0,3	96,8	2 068
		Ensemble	6 189	45,4	65,5	2,5	51,6	49,4	0,5	97,8	6 050
Autres personnels de direction fonctionnaires (2)		Femmes	138	1,0		-	75,4	53,0	2,2	98,6	136
		Hommes	86	0,6		-	73,3	53,4	1,2	97,7	84
		Ensemble	224	1,6	61,6	-	74,6	53,2	1,8	98,2	220
Ensemble des personnels de direction		Femmes	7 675	56,3		0,9	67,8	52,2	0,6	98,9	7 591
		Hommes	5 953	43,7		1,6	70,2	52,6	0,2	98,6	5 872
		Ensemble	13 628	100,0	56,3	1,2	68,9	52,4	0,4	98,8	13 463

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

2. Il s'agit principalement de directeurs d'EREA.

Lecture : à la rentrée 2025, on compte 575 femmes proviseurs de LEGT, soit 35,8 % de l'ensemble des proviseurs de LEGT et 4,2 % de l'ensemble des personnels de direction. Aucune n'est âgée de moins de 35 ans et 93,9 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 57,0 ans. 0,3 % d'entre elles sont à temps partiel. Leur quotité moyenne de travail est de 99,8 %; l'effectif en équivalent temps plein est de 574.

Champ : France, personnels appartenant à un corps de direction, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 3.8 – Répartition des personnels d'inspection par corps

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP	
Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA - IPR)		Femmes	682	19,1		0,3	72,7	53,6	1,6	99,6	679
		Hommes	681	19,1		0,4	71,7	53,4	0,7	99,7	679
		Ensemble	1 363	38,2	50,0	0,4	72,2	53,5	1,2	99,7	1 359
Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) dont :	IEN 1 ^{er} degré	Femmes	923	25,9		0,1	71,4	53,4	0,2	99,9	922
		Hommes	531	14,9		-	72,9	53,4	0,4	99,9	530
		Ensemble	1 454	40,8	63,5	0,1	71,9	53,4	0,3	99,9	1 453
	IEN 2 nd degré	Femmes	365	10,2		-	77,0	53,6	1,1	99,8	364
		Hommes	343	9,6		-	79,3	54,4	0,9	100,0	343
		Ensemble	708	19,9	51,6	-	78,1	54,0	1,0	99,9	707
	Ensemble (2)	Femmes	1 308	36,7		0,1	73,2	53,4	0,5	99,9	1 307
		Hommes	893	25,1		-	75,0	53,7	0,6	99,9	892
		Ensemble	2 201	61,8	59,4	-	73,9	53,6	0,5	99,9	2 199
Ensemble des personnels d'inspection		Femmes	1 990	55,8		0,2	73,0	53,5	0,9	99,8	1 986
		Hommes	1 574	44,2		0,2	73,6	53,6	0,6	99,9	1 572
		Ensemble	3 564	100,0	55,8	0,2	73,3	53,5	0,8	99,8	3 558

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

2. Les inspecteurs de l'éducation nationale qui ne sont pas affectés dans les 1^{er} et 2nd degrés ont des missions d'animation pédagogique, administratives ou ne sont pas affectés (34 en novembre 2025).

Lecture : à la rentrée 2025, on compte 682 femmes IA-IPR, soit 50,0 % de l'ensemble des IA-IPR et 19,1 % de l'ensemble des personnels d'inspection. 0,3 % ont moins de 35 ans et 72,7 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 53,6 ans. 1,6 % d'entre elles sont à temps partiel. Leur quotité moyenne de travail est de 99,6 % ; l'effectif en équivalent temps plein est de 679.

Champ : France, personnels appartenant à un corps d'inspection, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 3.9 – Répartition des personnels d'encadrement supérieur par corps ou emploi fonctionnel

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP
Recteurs, vice-recteurs, conseillers, SGA (2), adjoints	Femmes	133	9,3		-	88,7	55,0	0,8	99,2	132
	Hommes	192	13,4		-	83,9	54,5	0,5	100,0	192
	Ensemble	325	22,6	40,9	-	85,8	54,7	0,6	99,7	324
IGESR (3)	Femmes	96	6,7		-	80,2	56,9	1,0	100,0	96
	Hommes	150	10,4		-	85,3	57,7	-	100,0	150
	Ensemble	246	17,1	39,0	-	83,3	57,4	0,4	100,0	246
DASEN-DAASEN (4)	Femmes	155	10,8		-	76,8	53,9	-	100,0	155
	Hommes	208	14,5		-	72,6	53,6	-	100,0	208
	Ensemble	363	25,3	42,7	-	74,4	53,8	-	100,0	363
Directeurs, sous-directeurs, personnel d'encadrement AC	Femmes	29	2,0		3,4	62,1	52,3	-	100,0	29
	Hommes	41	2,9		-	87,8	53,9	-	100,0	41
	Ensemble	70	4,9	41,4	1,4	77,1	53,2	-	100,0	70
Administrateurs civils, administrateurs ENESR, experts de haut niveau	Femmes	200	13,9		1,5	73,0	52,4	1,5	99,8	200
	Hommes	227	15,8		0,9	73,6	53,1	0,9	99,0	225
	Ensemble	427	29,7	46,8	1,2	73,3	52,7	1,2	99,4	424
Ensemble des personnels d'encadrement supérieur (5)	Femmes	616	42,9		0,6	77,8	54,0	0,8	99,8	614
	Hommes	820	57,1		0,2	78,5	54,4	0,4	99,7	818
	Ensemble	1 436	100,0	42,9	0,4	78,2	54,3	0,6	99,7	1 432

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

2. Secrétaire général d'académie

3. IGESR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

4. Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale (DAASEN), secrétaires généraux de direction des services départementaux de l'Éducation nationale ou de vice-rectorat et adjoints au directeur académique des services de l'Éducation nationale chargé du premier degré.

5. Un nombre très réduit de personnels d'encadrement supérieur sont non titulaires (5 en novembre 2025).

Lecture : à la rentrée 2025, on compte 133 femmes rectrices, vices-rectrices, conseillères, SGA ou adjointes, soit 40,9 % de l'ensemble de ces personnels et 9,3 % de l'ensemble des personnels d'encadrement supérieur. Aucune n'est âgée de moins de 35 ans et 88,7 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 55,0 ans. 0,8 % d'entre elles sont à temps partiel. Leur quotité moyenne de travail est de 99,2 % ; l'effectif en équivalent temps plein est de 132.

Champ : France, personnels occupant des fonctions d'encadrement supérieur, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

D. LES PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE

À la rentrée 2025, la majorité des personnels non enseignants assure des activités relatives à la vie scolaire, soit 224 800 agents (**Figure 3.1**).

22 900 personnel d'éducation

Les personnels d'éducation représentent 10 % des personnels de vie scolaire, soit 22 900 personnes (**Figure 3.10**). Ils sont composés de 12 000 conseillers principaux d'éducation, de 6 600 psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) et de 4 200 personnels d'éducation contractuels. Les femmes y sont largement majoritaires (80 %) particulièrement parmi les PsyEN (89 %). Ils sont âgés en moyenne de 45 ans, cet âge moyen étant légèrement plus élevée pour les PsyEN (49 ans).

201 900 personnels d'assistance éducative

Les personnels d'assistance éducative représentent neuf agents sur dix de la filière vie scolaire, soit 201 900 personnes. Ils comprennent les assistants

d'éducation (AED), qui ont un rôle de soutien de l'équipe pédagogique dans les établissements scolaires, et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dont la mission est de favoriser l'autonomie des élèves en situation de handicap. Les AED, parmi lesquels 62 % sont des femmes, sont les plus jeunes, avec une moyenne d'âge de 31 ans. Les AESH sont en moyenne plus âgés (46 ans) et la part des femmes y est particulièrement élevée (94 %) (voir le **chapitre 12** pour une description plus détaillée des AESH).

À noter que ces effectifs concernent les personnes présentes au 30 novembre et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Cette définition des effectifs joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Figure 3.10 – Répartition des personnels appartenant à un corps relevant de la vie scolaire

			Effectifs	% sur total	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Part du temps incomplet (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP
Personnels d'éducation	Conseillers principaux d'éducation	Femmes	9 199	4,1		22,2	41,9	45,1	6,4	-	96,9	8 917
		Hommes	2 885	1,3		17,3	53,2	47,7	2,9	-	97,9	2 825
		Ensemble	12 084	5,4	76,1	21,1	44,6	45,7	5,5	-	97,2	11 742
	Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	Femmes	5 834	2,6		9,9	55,3	49,0	12,5	-	95,6	5 578
		Hommes	759	0,3		9,4	64,2	51,0	8,0	-	96,5	733
		Ensemble	6 593	2,9	88,5	9,9	56,4	49,2	12,0	-	95,7	6 311
	Personnels d'éducation contractuels	Femmes	3 294	1,5		42,7	17,3	38,2	2,5	10,3	94,8	3 124
		Hommes	941	0,4		38,7	18,2	39,2	0,2	6,1	97,2	914
		Ensemble	4 235	1,9	77,8	41,8	17,5	38,5	2,0	9,4	95,4	4 039
	Ensemble	Femmes	18 327	8,2		22,0	41,8	45,1	7,6	1,8	96,1	17 619
		Hommes	4 585	2,0		20,4	47,8	46,5	3,2	1,2	97,5	4 472
		Ensemble	22 912	10,2	80,0	21,7	43,0	45,4	6,7	1,7	96,4	22 091
Personnels d'assistance éducative	Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)	Femmes	129 662	57,7		13,6	39,8	46,1	0,6	97,8	63,6	82 437
		Hommes	8 523	3,8		26,9	36,3	43,7	0,4	96,4	65,0	5 539
		Ensemble	138 185	61,5	93,8	14,4	39,6	45,9	0,5	97,7	63,7	87 976
	Assistants d'éducation (AED)	Femmes	39 153	17,4		67,0	6,3	32,0	0,5	56,5	79,7	31 223
		Hommes	24 535	10,9		78,6	4,5	29,8	0,1	52,6	80,3	19 692
		Ensemble	63 688	28,3	61,5	71,4	5,6	31,2	0,3	55,0	79,9	50 914
	Ensemble (2)	Femmes	168 815	75,1		26,0	32,0	42,8	0,5	88,2	67,3	113 659
		Hommes	33 058	14,7		65,3	12,7	33,4	0,2	63,9	76,3	25 231
		Ensemble	201 873	89,8	83,6	32,4	28,9	41,3	0,5	84,2	68,8	138 890
Ensemble fonctionnaires		Femmes	15 033	6,7		17,4	47,1	46,6	8,7	-	96,4	14 495
		Hommes	3 644	1,6		15,7	55,5	48,4	4,0	-	97,6	3 558
		Ensemble	18 677	8,3	80,5	17,1	48,7	47,0	7,8	-	96,7	18 052
Ensemble contractuels		Femmes	172 109	76,6		26,3	31,8	42,7	0,6	86,7	67,9	116 784
		Hommes	33 999	15,1		64,5	12,9	33,6	0,2	62,3	76,9	26 145
		Ensemble	206 108	91,7	83,5	32,6	28,6	41,2	0,5	82,7	69,3	142 929
Ensemble des personnels relevant de la vie scolaire		Femmes	187 142	83,3		25,6	33,0	43,0	1,2	79,8	70,1	131 278
		Hommes	37 643	16,7		59,8	17,0	35,0	0,5	56,3	78,9	29 703
		Ensemble	224 785	100,0	83,3	31,3	30,3	41,7	1,1	75,8	71,6	160 981

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Le temps incomplet correspond lui à un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale ou réglementaire de travail. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

2. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Cette définition des effectifs joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Lecture : à la rentrée 2025, on compte 9 199 femmes conseillères principales d'éducation, soit 76,1 % de l'ensemble des CPE et 4,1 % de l'ensemble des personnels relevant de la vie scolaire. 22,2 % ont moins de 35 ans et 41,9 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 45,1 ans. 6,4 % d'entre elles sont à temps partiel, aucune n'est à temps incomplet. Leur quotité moyenne de travail est de 96,9 % ; l'effectif en équivalent temps plein est de 8 917.

Champ : France, personnels appartenant à un corps relevant de la vie scolaire, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025 (hors apprentis).

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

E. LES PERSONNELS ASS ET LES ITRF

65 700 personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)

À la rentrée 2025, 65 700 agents exercent des fonctions dans les domaines administratifs, sociaux et de santé (ASS) (**Figure 3.11**). La filière administrative est la plus importante (52 400 soit 80 % des ASS) et comprend 15 % de contractuels. Un agent sur cinq appartient à la filière sociale et de santé (13 200 agents), la part des contractuels est légèrement inférieure à celle de la filière administrative (13 %). Les agents de la filière technique représentent moins de 1 % des effectifs de l'ensemble des personnels ASS. L'âge moyen de ces agents, toutes filières confondues, est de 48 ans. La part des moins de 35 ans est faible (11 %), en particulier chez les fonctionnaires (8 %) qui représentent 85 % des effectifs.

Dans la filière administrative, 41 % des fonctionnaires appartiennent à un corps de catégorie C, 36 % à un corps de catégorie B et 23 % à un corps de catégorie A (**Figure 3.12**). Dans la filière santé, les fonctionnaires relèvent quasiment exclusivement de la catégorie A.

Le temps partiel est de 17 % chez les agents ASS fonctionnaires. Parmi les contractuels, les

recrutements sur contrats à durée déterminée sont les plus fréquents (85 %) (**Figure 3.13**).

11 700 ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Les 11 700 ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) qui exercent leurs fonctions pour l'éducation nationale sont majoritairement des fonctionnaires (80 %) (**Figure 3.14**). Les femmes représentent plus de la moitié des effectifs (53 %). La moyenne d'âge est de 48 ans, les ingénieurs de recherche étant les plus âgés (53 ans en moyenne). Le temps partiel concerne 11 % des agents, particulièrement les femmes fonctionnaires : 21 % d'entre elles y ont recours. La majorité des fonctionnaires de la filière ITRF est en catégorie C (53 %). Celle-ci comprend une forte proportion de femmes (63 %). Les autres agents fonctionnaires se répartissent de manière égale entre catégories A et B.

Les contractuels sont en moyenne âgés de 40 ans. Comme pour les personnels ASS, les CDD sont les plus fréquents pour ces agents (70 %) (**Figure 3.13**). Parmi ces ITRF en CDD, 14 % travaillent à temps incomplet.

Figure 3.11 – Répartition des personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) par filière et statut

			Effectifs	% sur total	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP
Filière administrative	Fonctionnaires	Femmes	37 035	56,4		7,8	55,9	49,5	14,4	97,3	36 035
		Hommes	7 331	11,2		10,4	55,0	49,0	5,0	99,0	7 256
		Ensemble	44 366	67,5	83,5	8,2	55,8	49,4	12,8	97,6	43 291
	Contractuels	Femmes	6 742	10,3		26,7	34,1	43,1	1,9	92,9	6 264
		Hommes	1 324	2,0		40,3	24,5	39,8	0,3	97,8	1 294
		Ensemble	8 066	12,3	83,6	28,9	32,5	42,6	1,7	93,7	7 558
	Ensemble	Femmes	43 777	66,6		10,7	52,5	48,5	12,4	96,6	42 299
		Hommes	8 655	13,2		15,0	50,3	47,6	4,3	98,8	8 551
		Ensemble	52 432	79,8	83,5	11,4	52,2	48,4	11,1	97,0	50 849
Filière sociale et santé	Fonctionnaires	Femmes	10 915	16,6		8,5	49,0	48,5	32,2	93,4	10 198
		Hommes	511	0,8		8,8	52,1	48,7	10,4	97,7	499
		Ensemble	11 426	17,4	95,5	8,5	49,1	48,5	31,2	93,6	10 697
	Contractuels	Femmes	1 630	2,5		31,0	24,4	41,4	5,0	83,5	1 361
		Hommes	107	0,2		28,0	40,2	45,1	2,8	88,2	94
		Ensemble	1 737	2,6	93,8	30,9	25,4	41,6	4,8	83,8	1 455
	Ensemble	Femmes	12 545	19,1		11,4	45,8	47,6	28,6	92,1	11 559
		Hommes	618	0,9		12,1	50,0	48,0	9,1	96,1	594
		Ensemble	13 163	20,0	95,3	11,5	46,0	47,6	27,7	92,3	12 152
Filière technique	Fonctionnaires	Femmes	24	-		-	100,0	59,2	8,3	98,3	24
		Hommes	38	0,1		-	89,5	57,8	13,2	98,7	38
		Ensemble	62	0,1	38,7	-	93,5	58,3	11,3	98,5	61
	Contractuels	Femmes	5	-		40,0	40,0	43,6	-	90,0	4
		Hommes	54	0,1		13,0	37,0	45,8	-	99,3	54
		Ensemble	59	0,1	8,5	15,3	37,3	45,6	-	98,5	58
	Ensemble	Femmes	29	-		6,9	89,7	56,5	6,9	96,9	28
		Hommes	92	0,1		7,6	58,7	50,8	5,4	99,0	91
		Ensemble	121	0,2	24,0	7,4	66,1	52,1	5,8	98,5	119
Ensemble fonctionnaires		Femmes	47 974	73,0		7,9	54,4	49,3	18,4	96,4	46 256
		Hommes	7 880	12,0		10,2	54,9	49,0	5,4	98,9	7 793
		Ensemble	55 854	85,0	85,9	8,3	54,4	49,2	16,6	96,8	54 049
Ensemble contractuels		Femmes	8 377	12,7		27,5	32,2	42,8	2,5	91,1	7 629
		Hommes	1 485	2,3		38,5	26,1	40,4	0,5	97,1	1 442
		Ensemble	9 862	15,0	84,9	29,2	31,3	42,4	2,2	92,0	9 072
Ensemble des personnels ASS		Femmes	56 351	85,7		10,9	51,1	48,3	16,0	95,6	53 885
		Hommes	9 365	14,3		14,7	50,4	47,7	4,6	98,6	9 235
		Ensemble	65 716	100,0	85,7	11,4	51,0	48,2	14,4	96,1	63 121

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

Lecture : à la rentrée 2025, on compte 37 035 femmes ASS fonctionnaires de la filière administrative, soit 83,5 % de l'ensemble des fonctionnaires de cette filière et 56,4 % de l'ensemble des personnels ASS. 7,8 % ont moins de 35 ans et 55,9 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 49,5 ans. 14,4 % d'entre elles sont à temps partiel. Leur quotité moyenne de travail est de 97,3 % ; l'effectif en équivalent temps plein est de 36 035.

Champ : France, personnels appartenant à un corps ASS, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025 (hors apprentis).

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 3.12 – Répartition des personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) fonctionnaires par catégorie hiérarchique

				Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP
Filière administrative	Catégorie A	Attachés d'administration de l'Etat	Femmes	6 862		5,5	57,0	49,8	5,2	99,1	6 798
			Hommes	3 177		8,1	58,0	49,9	2,3	99,6	3 164
			Ensemble	10 039	68,4	6,3	57,3	49,8	4,3	99,2	9 963
	Catégorie B	Secrétaires administratifs (SAENES)	Femmes	13 926		8,2	53,5	49,0	14,3	97,4	13 562
			Hommes	2 255		10,6	54,6	48,9	5,9	98,8	2 227
			Ensemble	16 181	86,1	8,5	53,6	49,0	13,2	97,6	15 789
	Catégorie C	Adjoints administratifs	Femmes	16 247		8,4	57,5	49,8	18,2	96,5	15 675
			Hommes	1 899		14,0	50,3	47,8	8,5	98,2	1 864
			Ensemble	18 146	89,5	9,0	56,8	49,6	17,2	96,7	17 539
Filière sociale et de santé	Catégorie A	Médecins	Femmes	589		0,8	76,4	55,6	36,2	91,1	536
			Hommes	33		6,1	63,6	51,8	21,2	96,4	32
			Ensemble	622	94,7	1,1	75,7	55,4	35,4	91,4	568
		Infirmiers	Femmes	7 281		7,8	48,8	48,5	33,7	93,2	6 784
			Hommes	331		9,4	53,2	48,9	10,9	97,1	322
			Ensemble	7 612	95,7	7,9	49,0	48,5	32,7	93,3	7 106
		Assistants de Service Social	Femmes	2 650		13,2	40,4	46,2	30,2	94,1	2 492
			Hommes	121		9,9	41,3	46,1	7,4	99,3	120
			Ensemble	2 771	95,6	13,0	40,5	46,2	29,2	94,3	2 612
		Conseillers techniques de service social	Femmes	365		1,4	68,5	52,8	11,0	97,5	356
			Hommes	24		-	70,8	52,8	4,2	100,0	24
			Ensemble	389	93,8	1,3	68,6	52,8	10,5	97,6	380
		Ensemble catégorie A	Femmes	10 885		8,5	48,9	48,5	32,2	93,4	10 169
			Hommes	509		8,8	51,9	48,6	10,4	97,7	497
			Ensemble	11 394	95,5	8,5	49,1	48,5	31,2	93,6	10 666
	Catégorie B	Infirmiers	Femmes	30		-	66,7	52,6	26,7	96,0	29
			Hommes	2		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	2
			Ensemble	32	93,8	-	68,8	52,8	25,0	96,2	31

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

n.s. : non significatif

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

Lecture : à la rentrée 2025, on compte 6 862 femmes attachées d'administration de l'Etat, soit 68,4 % de l'ensemble des attachés d'administration de l'Etat. 5,5 % ont moins de 35 ans et 57,0 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 49,8 ans. 5,2 % d'entre elles sont à temps partiel. Leur quotité moyenne de travail est de 99,1 %; l'effectif en équivalent temps plein est de 6 798.

Note : les personnels ASS fonctionnaires de la filière technique sont tous de catégorie C.

Champ : France, personnels fonctionnaires appartenant à un corps ASS, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025 (hors apprentis).

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 3.13 – Nature du contrat des personnels contractuels appartenant à un corps ASS ou ITRF

		Nature de contrat, dont :	Effectifs	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Part du temps incomplet (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP
Personnels ASS	Femmes	CDD	7 228	30,8	28,0	41,6	1,8	19,4	90,6	6 551
		CDI	1 149	7,0	58,2	50,3	7,2	11,0	93,8	1 078
		Ensemble	8 377	27,5	32,2	42,8	2,5	18,2	91,1	7 629
	Hommes	CDD	1 134	47,1	22,3	38,5	0,4	7,1	96,7	1 096
		CDI	351	10,5	38,2	46,6	0,6	3,1	98,7	346
		Ensemble	1 485	38,5	26,1	40,4	0,5	6,2	97,1	1 442
	Ensemble	CDD	8 362	33,0	27,3	41,2	1,6	17,7	91,5	7 648
		CDI	1 500	7,8	53,5	49,4	5,7	9,1	94,9	1 424
		Ensemble	9 862	29,2	31,3	42,4	2,2	16,4	92,0	9 072
Personnels ITRF	Femmes	CDD	929	42,6	23,5	38,5	1,4	20,8	88,9	826
		CDI	241	12,9	45,6	47,7	3,3	15,4	90,9	219
		Ensemble	1 170	36,5	28,0	40,4	1,8	19,7	89,3	1 045
	Hommes	CDD	728	55,6	18,3	36,0	0,4	6,0	97,1	707
		CDI	456	16,9	44,5	46,4	1,5	1,3	99,3	453
		Ensemble	1 184	40,7	28,4	40,0	0,8	4,2	98,0	1 160
	Ensemble	CDD	1 657	48,3	21,2	37,4	1,0	14,3	92,5	1 533
		CDI	697	15,5	44,9	46,9	2,2	6,2	96,4	672
		Ensemble	2 354	38,6	28,2	40,2	1,3	11,9	93,7	2 205
Ensemble ASS et ITRF contractuels		CDD	10 019	35,5	26,3	40,6	1,5	17,2	91,6	9 180
		CDI	2 197	10,2	50,8	48,6	4,6	8,2	95,4	2 096
		Ensemble	12 216	31,0	30,7	42,0	2,0	15,6	92,3	11 276

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Le temps incomplet correspond lui à un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale ou réglementaire de travail. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les femmes ASS contractuelles, 7 228 sont en CDD. Parmi ces dernières, 30,8 % ont moins de 35 ans et 28,0 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 41,6 ans, 1,8 % d'entre elles sont à temps partiel et 19,4 % à temps incomplet. Leur quotité moyenne de travail est de 90,6 % ; l'effectif en équivalent temps plein est de 6 551.

Champ : France, personnels contractuels appartenant à un corps ASS ou ITRF, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025 (hors apprentis).

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 3.14 – Répartition des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) par statut et catégorie hiérarchique

			Effectifs	% sur total	Part des femmes (en %)	Part des moins de 35 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Âge moyen	Part du temps partiel (1) (en %)	Quotité moyenne (en %)	Nombre en ETP
Catégorie A	Ingénieur de recherche	Femmes	188	1,6		0,5	71,3	53,1	10,6	97,8	184
		Hommes	329	2,8		0,3	66,3	52,8	4,9	98,6	324
		Ensemble	517	4,4	36,4	0,4	68,1	52,9	7,0	98,3	508
	Ingénieur d'études de recherche et de formation	Femmes	576	4,9		5,2	49,3	49,0	21,0	96,3	555
		Hommes	745	6,4		6,4	49,8	48,7	6,2	98,5	734
		Ensemble	1 321	11,3	43,6	5,9	49,6	48,9	12,6	97,5	1 288
	Assistant ingénieurs	Femmes	134	1,2		5,2	66,4	51,5	16,4	98,2	132
		Hommes	227	1,9		5,7	51,5	49,8	3,1	99,0	225
		Ensemble	361	3,1	37,1	5,5	57,1	50,4	8,0	98,7	356
	Ensemble	Femmes	898	7,7		4,2	56,5	50,3	18,2	96,9	870
		Hommes	1 301	11,2		4,8	54,3	49,9	5,3	98,6	1 283
		Ensemble	2 199	18,9	40,8	4,5	55,2	50,1	10,6	97,9	2 153
Catégorie B	Techniciens de recherche et de formation	Femmes	1 018	8,7		3,9	67,9	52,0	19,4	96,3	980
		Hommes	1 136	9,8		8,7	59,8	49,8	3,6	99,0	1 125
		Ensemble	2 154	18,5	47,3	6,5	63,6	50,9	11,1	97,7	2 105
Catégorie C	Adjointes techniques de recherche et de formation	Femmes	3 118	26,8		10,5	59,7	49,9	21,8	95,4	2 974
		Hommes	1 825	15,7		12,3	58,4	49,3	6,8	98,3	1 793
		Ensemble	4 943	42,4	63,1	11,2	59,2	49,7	16,3	96,5	4 768
Ensemble fonctionnaires		Femmes	5 034	43,2		8,0	60,8	50,4	20,7	95,8	4 825
		Hommes	4 262	36,6		9,1	57,5	49,6	5,5	98,6	4 201
		Ensemble	9 296	79,8	54,2	8,5	59,3	50,0	13,7	97,1	9 026
Ensemble contractuels		Femmes	1 170	10,0		36,5	28,0	40,4	1,8	89,3	1 045
		Hommes	1 184	10,2		40,7	28,4	40,0	0,8	98,0	1 160
		Ensemble	2 354	20,2	49,7	38,6	28,2	40,2	1,3	93,7	2 205
Ensemble personnels ITRF		Femmes	6 204	53,3		13,4	54,6	48,5	17,1	94,6	5 869
		Hommes	5 446	46,7		15,9	51,2	47,5	4,5	98,4	5 361
		Ensemble	11 650	100,0	53,3	14,6	53,0	48,1	11,2	96,4	11 230

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le temps partiel présenté ici correspond à la définition réglementaire prévalant dans le public soit une réduction, à la demande de l'agent, de la durée de travail par rapport à celle prévue par son emploi. Cette définition diffère de celle retenue dans les enquêtes déclaratives de la statistique publique.

Lecture : à la rentrée 2025, on compte 188 femmes ingénieures de recherche, soit 36,4 % de l'ensemble des IGR et 1,6 % de l'ensemble des personnels ITRF. 0,5 % ont moins de 35 ans et 71,3 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 53,1 ans. 10,6 % d'entre sont à temps partiel. Leur quotité moyenne de travail est de 97,8 % ; l'effectif en équivalent temps plein est de 184.

Champ : France, personnels appartenant à un corps ITRF, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2025 (hors apprentis).

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

POUR EN SAVOIR PLUS

DEPP, 2026, *Repères et références statistiques*, Paris.

- Fiche 9.17 – Les personnels non enseignants du scolaire
<https://rers.depp.education.fr/>

DEPP, 2026, *Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif* :

- Effectifs des personnels de l'éducation nationale par corps
- Principaux indicateurs sur les personnels de l'éducation nationale par corps

<https://www.education.gouv.fr/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif-12530>